

N°DCA-2019-002

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
12
- Pouvoirs :
2
- Votants :
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SIEGEANT
AU SEIN DES INSTANCES DE GESTION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME**

Le 07 février 2019, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 janvier 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU.

MM. Nicolas BERTRAND, Bastien CORITON, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE.

Suppléants

Mme Virginie LUCOT-AVRIL.

MM. Eric BLOND, Christian DUVAL, Philippe LEROY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Commandant Luc TACONNET, le Commandant Hervé TESNIERE, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Benoît LEMAIRE, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Monsieur André GAUTIER.

Madame Chantal COTTEREAU à Monsieur Sébastien TASSERIE

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE – représentée, Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Blandine LEFEBVRE – représentée, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Guillaume COUTEY, Luc LEMONNIER - représenté, Jean-Pierre THEVENOT, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Samuel PERDRIX - représenté, le Lieutenant Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1424-27,*
- *loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;*
- *le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,*
- *le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,*
- *le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements,*
- *le décret n° 97-279 du 24 mars 1997 relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires des sapeurs-pompiers professionnels,*
- *l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,*
- *l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires,*
- *la délibération n°6 du Conseil d'administration en date du 12 janvier 2010 portant création d'un fonds de secours exceptionnel,*
- *la délibération n°2015-CA-17 du Conseil d'administration en date du 27 mai 2015 portant composition du Bureau du Conseil d'administration,*
- *la délibération du Bureau du conseil d'administration en date du 06 juin 2018 portant organisation des élections professionnelles pour le renouvellement des représentants du personnel siégeant aux instances de gestion du Sdis 76,*
- *la délibération du Conseil d'administration en date du 07 février 2019 portant élection du 3^{ème} vice-président,*
- *le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime en date du 04 juillet 2018,*
- *la démission de son mandat de maire de Monsieur Gérard JOUAN avec effet au 16 janvier 2019.*

*

**

Pour faire suite à l'élection d'un 3^{ème} vice-président du Conseil d'administration, à l'évolution du nombre de sièges au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et au regard de certaines vacances de sièges au sein des instances de gestion du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, il vous est proposé de pourvoir à la désignation des membres représentant l'établissement au sein des différentes instances de gestion.

1 – COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique (CT) concerne l'ensemble des personnels ; les sapeurs-pompiers professionnels comme les agents relevant des autres filières (administrative, technique et médico-sociale principalement).

Il a vocation à être consulté pour avis sur les questions relatives :

- 1° *A l'organisation et au fonctionnement des services ;*
- 2° *Aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ;*
- 3° *Aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ;*
- 4° *Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;*
- 5° *A la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle ;*
- 6° *Aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.*

Les comités techniques sont également consultés sur les aides à la protection sociale complémentaire, lorsque la collectivité territoriale ou l'établissement public en a décidé l'attribution à ses agents, ainsi que sur l'action sociale.

Les incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois font l'objet d'une information des comités techniques.

L'autorité territoriale présente au moins tous les deux ans au comité technique un rapport sur l'état de la collectivité, de l'établissement ou du service auprès duquel il a été créé. Ce rapport indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose cette collectivité, cet établissement ou ce service. Il dresse notamment le bilan des recrutements et des avancements, des actions de formation, des demandes de travail à temps partiel.

Il rend compte des conditions dans lesquelles la collectivité ou l'établissement respecte ses obligations en matière de droit syndical. Il présente des données relatives aux cas et conditions de recrutement, d'emploi et d'accès à la formation des agents non titulaires. La présentation de ce rapport donne lieu à un débat.

A partir des éléments contenus dans le rapport sur l'état de la collectivité, une négociation est conduite entre l'autorité territoriale et les organisations syndicales afin de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en matière de recrutement, de rémunération, de formation, de promotion et de mobilité. L'autorité territoriale arrête un plan pluriannuel pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois d'encadrement supérieur de la fonction publique territoriale, qui est soumis au comité technique.

Le CT a également connaissance d'un rapport annuel sur le nombre de fonctionnaires mis à disposition auprès d'autres administrations, sur l'emploi des personnes handicapées et le déroulement des contrats aidés (contrat d'accompagnement dans l'emploi notamment).

Le Bureau du conseil d'administration, par délibération du 06 juin 2018, a fixé à six le nombre de représentants titulaires pour les collèges des représentants du personnel et des représentants de l'établissement, il appartient au président du conseil d'administration de désigner les six membres représentant l'administration et leurs suppléants (art. 4 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités locales et de leurs établissements publics) ainsi que de désigner le président de l'instance.

Les membres désignés sont présentés par le président du Conseil d'administration.

*

**

2 – COMITE D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) concerne l'ensemble des personnels : les sapeurs-pompiers professionnels et les agents relevant des autres filières (administrative, technique et médico-sociale principalement).

Il a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail, notamment en ce qui concerne :

- *l'observation des prescriptions législatives et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité,*
- *les méthodes et techniques de travail et le choix des équipements de travail dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une influence directe sur la santé des agents,*
- *les projets d'aménagement, de construction et d'entretien des bâtiments au regard des règles d'hygiène et de sécurité, et de bien-être au travail,*
- *aux mesures prises en vue de faciliter l'adaptation des postes de travail aux personnes reconnues travailleurs handicapés et aux mesures prises, en application du décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, afin de permettre le reclassement de ces fonctionnaires,*
- *aux mesures d'aménagement des postes de travail permettant de favoriser l'accès des femmes à tous les emplois ou nécessaires aux femmes enceintes,*
- *l'amélioration des conditions de travail.*

Le CHSCT procède en outre à l'analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les agents des services entrant dans son champ de compétence. A cette fin, il délibère chaque année sur un rapport relatif à l'évolution des risques professionnels, présenté par le président du CHSCT. Il est informé pour avis de la désignation des conseillers et assistants de prévention.

Il a également un rôle de suggestion de toutes mesures destinées à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et à assurer l'instruction des agents dans ce domaine. À ce titre, il coopère à la préparation des actions de formation et veille à leur mise en œuvre.

Il est consulté sur les règlements et consignes de sécurité ou autre document émanant de la même autorité qui sont éventuellement discutés en son sein. Il procède à l'examen des observations consignées par les agents, et éventuellement par les usagers, sur les registres d'hygiène et de sécurité, qui sont mis en place à la direction, dans les groupements territoriaux et dans les centres d'incendie et de secours. Il est également informé des observations formulées par les fonctionnaires chargés de mission d'inspection.

De la même manière, le rapport annuel du service de médecine préventive est soumis pour examen du CHSCT par le président du CHSCT ainsi que le programme annuel de prévention des risques professionnels. Il fixe la liste détaillée des actions qu'il apparaît souhaitable d'entreprendre au cours de l'année à venir. A ce titre, ce programme pourrait utilement préciser les conditions d'exécution de ces actions et l'estimation de leur coût.

Le nombre de membres titulaires représentants du personnel a été fixé à six le nombre de représentants titulaires pour les collèges des représentants du personnel et des représentants de l'établissement par délibération du Bureau du conseil d'administration en date du 06 juin 2018

Il appartient donc au président du Conseil d'administration de désigner ces six membres représentant l'administration et leurs suppléants (art.32 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale).

Les membres désignés sont présentés par le président du Conseil d'administration.

*

**

3 – COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATÉGORIE C

La commission administrative paritaire (CAP) est consultée pour avis sur les questions d'ordre individuel concernant les sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C notamment sur les avancements de grade, positions statutaires, révision de l'entretien professionnel, promotion interne, mobilité avec changement de résidence ou de situation, refus de temps partiel (sur saisine de l'agent), reclassements, licenciement pour insuffisance professionnelle, refus de démission et perte d'emploi.

La commission administrative paritaire peut également siéger en conseil de discipline.

Sa composition est, en application des dispositions du décret n°88-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités locales et de leurs établissements publics, fixée à six membres représentant l'administration et leurs suppléants.

Les membres représentant l'administration ou l'autorité territoriale sont désignés en respectant une proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe conformément à l'article 54 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.

Il appartient donc au président du Conseil d'administration de désigner les six membres titulaires représentant l'administration et les six suppléants. La présidence de la CAP est assurée par le président du Conseil d'administration.

Les membres désignés sont présentés par le président du Conseil d'administration.

*

**

III. DÉSIGNATION DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), institué auprès du Service départemental d'incendie et de secours par l'article R. 1424-23 du code général des collectivités territoriales, est compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental, à l'exclusion de celles intéressant la discipline.

Préalablement à toute décision de l'autorité territoriale d'emploi, il est obligatoirement saisi pour avis sur :

- *les refus d'engagement ou de renouvellement d'engagement,*
- *l'avancement de grade des officiers jusqu'au grade de capitaine,*
- *l'avancement de grade des infirmiers sapeurs-pompiers volontaires,*
- *la validation de l'expérience et des formations des sapeurs-pompiers volontaires,*
- *le règlement intérieur du corps départemental,*
- *le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques,*
- *toute question relative à la santé et à la sécurité impliquant les sapeurs-pompiers volontaires.*

Le CCDSPV est présidé par le président du Conseil d'administration ou par un élu du conseil d'administration désigné par lui et est composé aux termes de l'arrêté du 29 mars 2016 modifié « [...] d'un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental.

Les représentants de l'administration sont ceux siégeant au comité technique paritaire du service départemental d'incendie et de secours auxquels s'ajoutent, si le nombre de représentants de l'administration au comité technique paritaire est inférieur à 7, des membres du conseil d'administration de l'établissement désignés ou élus en son sein selon des modalités qu'il définit.

[...] Lorsqu'ils n'en sont pas membres, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le médecin-chef du service de santé et de secours médical ainsi que le président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, ou leurs représentants, assistent avec voix consultative aux séances du comité. »

Il est rappelé que le nombre de représentants de l'administration au comité technique est fixé à six et que le présent rapport en présente les membres.

La constitution du CCDSPV est arrêtée à sept représentants de l'administration et sept représentants du personnel, ainsi suite au renouvellement partiel du Conseil d'administration du Sdis 76 en ses représentants du Département, il vous est donc demandé de bien vouloir désigner deux membres du Conseil d'administration en son sein pour siéger au sein du CCDSPV, un titulaire et un suppléant.

*

**

IV. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION AUX COMMISSIONS DE RÉFORME DES SAPEURS-POMPIERS

L'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière fixe, en son article 7, une dérogation quant à la désignation des représentants de l'administration du Service départemental d'incendie et de secours.

Pour la commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers professionnels, il est procédé à la désignation par les membres élus du conseil d'administration et en son sein, de deux représentants de l'administration pour siéger en qualité de titulaire à la commission.

Chaque titulaire a deux suppléants désignés dans les mêmes conditions.

Pour la commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires prescrite par l'arrêté du 30 juillet 1992, il est procédé à la désignation d'un représentant des collectivités et établissements publics et de son suppléant par les membres élus du conseil d'administration et en son sein sur proposition du président du conseil d'administration.

Il vous est donc proposé de bien vouloir :

- procéder à la désignation des deux représentants titulaires et de leurs suppléants pour la commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers professionnels,

- procéder à la désignation du représentant titulaire et de son suppléant pour la commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires.

*

**

V. REPRESENTATION AU SEIN DU FONDS DE SECOURS EXCEPTIONNEL

Afin de compléter les prestations assurées par le comité national des œuvres sociales (CNAS), les amicales ou l'Union départementale, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime a créé, par délibération du conseil d'administration du 12 janvier 2010 un fonds de secours exceptionnel.

Ce fonds a vocation à aider les agents qui sont en difficulté et pour lesquels les prestations apportées par les autres structures ne sauraient suffire à leur permettre de retrouver un équilibre.

Ce fonds est réparti par la commission de secours exceptionnel qui est composée :

- *d'un membre du conseil d'administration,*
- *d'un membre de la Direction,*
- *d'un membre des Ressources Humaines,*
- *de deux représentants du personnel,*

(avec pour chaque membre, un titulaire et un suppléant)

Il vous est donc demandé de bien vouloir :

- désigner deux membres du Conseil d'administration, un en qualité de titulaire et un en qualité de suppléant afin de siéger à cette commission.

*

* *

VI. REPRESENTATION AU SEIN DES COMITE DE GROUPEMENT

Conformément à l'article 6400-2 du règlement intérieur du Sdis et l'article 2 de l'arrêté 2016/GAP-1951 du 30 mai 2016, les comités de groupement sont présidés par un élu, représentant l'administration, siégeant au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

Le président du Conseil d'administration désigne les présidents des comités.

Dans un souci de proximité, le président désigne en qualité de président des comités, un représentant de l'administration, membre du CCDSPV, élu dans le ressort territorial du comité. Il a été acté que le président du Conseil d'administration supplée, le cas échéant, les trois présidents des comités.

Les membres désignés sont présentés par le président du Conseil d'administration.

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier, et ont désigné les membres du Conseil d'administration figurant au tableau ci-joint en annexe 1, pour siéger au sein des instances de gestion du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20190207-DCA-2019-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2019
Affichage : 11/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres titulaires du CASDIS 76				Membres suppléants du CASDIS 76			
Membres représentant le Département							
Monsieur	GAUTIER	André	Conseiller départemental Président du CASDIS	Madame	TESSIER	Dominique	Conseillère départementale
Monsieur	LEMONNIER	Luc	Conseiller départemental	Madame	LUCOT-AVRIL	Virginie	Conseillère départementale
Monsieur	TASSERIE	Sebastien	Conseiller départemental 1 ^{er} vice-président	Madame	SINEAU PATRY	Cécile	Conseillère départementale
Madame	DURANDE	Florence	Conseillère départementale	Monsieur	BERTRAND	Nicolas	Conseiller départemental
Monsieur	LEJEUNE	Michel	Conseiller départemental	Madame	MSICA GUEROUT	Christelle	Conseillère départementale
Madame	ALLAIS	Sophie	Conseillère départementale 2 ^{eme} vice-présidente	Monsieur	ROUSSELIN	Jean-Louis	Conseiller départemental
Madame	COTTEREAU	Chantal	Conseillère départementale	Madame	CARON	Marine	Conseillère départementale
Madame	LEFEBVRE	Blandine	Conseillère départementale	Monsieur	DUVAL	Christian	Conseiller départemental
Madame	THIBAudeau RAINOT	Florence	Conseillère départementale	Madame	FLAVIGNY	Catherine	Conseillère départementale
Madame	CANU	Pierrette	Conseillère départementale	Monsieur	MARCHE	Frédéric	Conseiller départemental
Monsieur	REGNIER	Didier	Conseiller départemental	Madame	VIEUBLE	Nacéra	Conseillère départementale
Membres représentant les Communes							
Monsieur	CORITON	Bastien	Maire de Rives-en-Seine 5 ^{ème} membre	Madame	DUPARC	Fabienne	Maire de Notre-Dame-de-Bliquetuit
				Monsieur	BLOND	Eric	Maire-adjoint de Fauville-en-Caux
Monsieur	THEVENOT	Jean-Pierre	Maire de Cany-Barville				
				Madame	GAUTIER-HURTADO	Maria-Dolorès	Maire de Saint-Martin-du-Manoir
Membres représentant les EPCI							
				Monsieur	LEROY	Philippe	Métropole Rouen Normandie 3 ^{ème} vice-président
Monsieur	COUTEY	Guillaume	Métropole Rouen Normandie	Madame	DIALLO-CISSE	Dieynaba	Métropole Rouen Normandie
Membre de droit							
Madame	BUCCIO	Fabienne	Préfète	Monsieur	LEMAIRE	Benoît	Directeur de cabinet de la Préfète
Membres consultatifs							
Colonel hors classe	LAGALLE	Jean-Yves	Directeur départemental	Colonel hors classe	VITALBO	Marc	Directeur adjoint
Médecin-Colonel	SENEZ	Thierry	Médecin-Chef				
Commandant	PERDRIX	Samuel	Collège de sapeurs-pompiers professionnels officiers	Commandant	TACONNET	Luc	Collège de sapeurs-pompiers professionnels officiers
Caporal	BRU	Thomas	Collège de sapeurs-pompiers professionnels non officiers	Sergent	GIBASSIER	Mathieu	Collège de sapeurs-pompiers non officiers
				Lieutenant	GUEROULT	André	Collège de sapeurs-pompiers volontaires
Lieutenant	PASQUIER	Hervé	Collège de sapeurs-pompiers volontaires non officiers	Adjudant-chef	NOURY	Stéphanie	Collège de sapeurs-pompiers volontaires non officiers
Commandant	TESNIERE	Hervé	Président de l'UDSP				
Monsieur	GRESSER	Pascal	Payeur départemental				

COMPOSITION DES INSTANCES DE GESTION

Bureau du conseil d'administration
Pdt du CA : M. André GAUTIER
1 ^{er} V-Pdt : M. Sébastien TASSERIE
2 ^{ème} V-Pdt : Mme Sophie ALLAIS
3 ^{ème} V-Pdt : M. Philippe LEROY*
5 ^{ème} membre : M. Bastien CORITON*

Noms avec astérisque () = représentants des communes ou EPCI*

Commission d'appel d'offres (CAO) <i>Fait office aussi de commission MAPA¹</i>	
Titulaires	Suppléants
Président : M. André GAUTIER	
M. Sébastien TASSERIE (1 ^{er} V-Pdt)	Mme Cécile SINEAU PATRY
Mme Sophie ALLAIS (2 ^{ème} V-Pdt)	M. Jean-Louis ROUSSELIN
	Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO
M. Bastien CORITON*	Mme Fabienne DUPARC
M. Philippe LEROY (3 ^{ème} V-Pdt)	Mme Dominique TESSIER

¹ MAPA : marché public passé en procédure adapté

Comité technique (CT)	
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	
Titulaires	Suppléants
Président : M. André GAUTIER	Mme Dominique TESSIER
M. Sébastien TASSERIE (1 ^{er} V-Pdt)	Mme Cécile SINEAU PATRY
Mme Sophie ALLAIS (2 ^{ème} V-Pdt)	M. Jean-Louis ROUSSELIN
M. Philippe LEROY (3 ^{ème} V-Pdt)	Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO*
M. Jean-Pierre THEVENOT*	M. Didier REGNIER
M. Bastien CORITON*	Mme Fabienne DUPARC*
REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
Titulaires	Suppléants
M. Mathieu GIBASSIER (CGT) – sergent CIS DIEPPE	M. Matthieu DENIS (CGT) – caporal-chef CIS DIEPPE
M. Thomas BRU (CGT) – caporal CIS ROUEN GAMBETTA	M. Thierry LEMARIE (CGT) – agent de maîtrise Groupement Immobilier Sud
M. Sébastien FILLIETTE (CGT) – caporal-chef Groupement Technique Sud	M. Jérémy MENARD (CGT) – caporal-chef CIS CANY BARVILLE
MME Éloïse GASCOIN (CGT) – caporale CIS DIEPPE	M. Guillaume PRUVOST (CGT) – sergent-chef CIS ROUEN GAMBETTA
M. Stéphane FERRATON (SA) – sergent-chef CIS LE HAVRE NORD	M. Thomas BOULET (SA) – sergent-chef CIS LE HAVRE NORD
M. Bertrand BOCLET (SA) – adjudant CIS ROUEN SUD	M. François JOUTEL (SA) – sergent-chef CIS ROUEN SUD

**Commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C
(CAP SPP C)**

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Président : M. André GAUTIER	Mme Dominique TESSIER
M. Sébastien TASSERIE (1 ^{er} V-Pdt)	M. Cécile SINEAU PATRY
Mme Sophie ALLAIS (2 ^{ème} V-Pdt)	M. Jean-Louis ROUSSELIN
M. Philippe LEROY (3 ^{ème} V-Pdt)	Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO*
Mme Pierrette CANU	M. Frédéric MARCHE
M. Didier REGNIER	Mme Nacera VIEUBLE

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires	Suppléants
M. Mathieu GIBASSIER (CGT)- CIS DIEPPE	M. Yacine MOUFADDAL (CGT) – CIS ROUEN SUD
M. Cyrille REBISCHUNG (CGT) – CIS ROUEN GAMBETTA	M. Thomas BRU (CGT) – CIS ROUEN GAMBETTA
M. Gérald GRISEL (CGT) - CODIS	M. Arnaud DUVAL (CGT) - CIS NEUFCHATEL EN BRAY
M. Sébastien FILLIETTE (CGT) - TECHNIQUE SUD	M. Guillaume PRUVOST (CGT) – CIS ROUEN GAMBETTA
M. Frédéric POUVREAU (SA) – CIS ROUEN SUD	M. Stephane FERRATON (SA) – CIS LE HAVRE NORD
M. François JOUTEL (SA) – CIS ROUEN SUD	M. Bertrand BOCLET (SA) – CIS ROUEN SUD

Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

Titulaires	Suppléants
Président : M. Sébastien TASSERIE (1 ^{er} V-Pdt)	Mme Cecile SINEAU PATRY
Mme Sophie ALLAIS (2 ^{ème} V-Pdt)	M. Jean-Louis ROUSSELIN
M. Didier REGNIER	Mme Nacera VIEUBLE
M. Philippe LEROY (3 ^{ème} V-Pdt)	Mme Florence DURANDE
Mme Dominique TESSIER	Mme Christelle MSICA GUEROUT
Mme Pierrette CANU	M. Bastien CORITON

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires	Suppléants
M. Matthieu DENIS (CGT) – CIS DIEPPE	M. Jérémy MENARD (CGT) – CIS CANY BARVILLE
M. Thierry LEMARIE (CGT) – IMMO SUD	M. Fabien DOUILLET – CIS ELBEUF
MME Éloïse GASCOIN (CGT) – CIS DIEPPE	M. Renaud JAN (CGT) – CIS DIEPPE
M. Thomas BRU (CGT) – CIS ROUEN GAMBETTA	M. Yacine MOUFADDAL (CGT) – CIS ROUEN SUD
M. François JOUTEL (SA) – CIS ROUEN SUD	M. Guillaume SIMON – CIS CAUCRIAUVILLE
M. Stephane FERRATON (SA) – CIS LE HAVRE NORD	Mme Laure MORIOT (SA) – CIS ELBEUF

Comite consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV)
Les membres élus sont ceux du CT auquel s'ajoute un membre supplémentaire

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Président : M. André GAUTIER	Mme Dominique TESSIER
M. Sébastien TASSERIE (1 ^{er} V-Pdt)	Mme Cécile SINEAU PATRY
Mme Sophie ALLAIS (2 ^{ème} V-Pdt)	M. Jean-Louis ROUSSELIN
M. Philippe LEROY (3 ^{ème} V-Pdt)	Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO*
M. Jean-Pierre THEVENOT*	
M. Bastien CORITON*	Mme Fabienne DUPARC*
M. Guillaume COUTEY*	Mme Dieynaba DIALLO*

REPRESENTANTS DES SPV

Titulaires	Suppléants
M. Florian LEBLOND – CIS CANTELEU	
	M. Jonathan HENRY – CIS DOUDEVILLE
	M. Frédéric BOU – CIS TOTES
M. Bruno FORTINI – CIS LES PRES SALES	Mme Angela RENARD – CIS YPORT
M. Nicolas MOLLET – CIS VALMONT	M. André GUEROULT (suspension temporaire) – CIS YVETOT
	M. Jean-Bernard BOCLET – CIS AUMAIE
M. Marc DE SANTIS – CIS ST SAENS	M. Jean-Luc BOURGOIN – CIS CANY BARVILLE

Fonds de secours exceptionnel
Instance propre au Sdis 76

Titulaire	Suppléants
M. Sébastien TASSERIE (1 ^{er} V-Pdt)	Mme Cécile SINEAU PATRY
Directeur départemental	Ou son représentant
M. Renaud JAN	M. Jérémy MENARD
M. Samuel PERDRIX	M. Luc TACONNET

Commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires (CDR SPV)	
MEDECINS	
Médecin-chef du SSSM Sdis 76 Thierry SENEZ	Médecin du groupement Ouest Jean-Luc FORT
REPRESENTANT DE L'ADMINISTRATION	
Chef du service gestion des emplois, des effectifs et des activités Mme Carine BLEYON	Chef du bureau « accidents-retraites » Mme Stéphanie KARBOWIAK
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	
Titulaires	Suppléants
M. Philippe LEROY (3 ^{ème} V-Pdt)	Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO*
REPRESENTANT DU PERSONNEL – SPP / CHEFS DE CENTRE	
M. Wilfried STEFIC	M. Samuel PERDRIX
REPRESENTANT DU PERSONNEL – SPV	
M. Florian LEBLOND	Mme Aude LENCLUD
M. Sébastien DELEPINE	M. Jonathan HENRY
M. Philippe PLANTE	M. Philippe BOU
M. Bruno FORTINI	Mme Angela RENARD
M. Nicolas MOLLET	M. André GUEROULT
M. Georges NIVESSE	M. Jean-Bernard BOCLET
M. Marc DE SANTIS	M. Jean-Luc BOURGOUIN

Commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers professionnels (CDR SPP)

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
M. Philippe LEROY (3 ^{ème} V-Pdt)	M. Sébastien TASSERIE (1 ^{er} V-Pdt)
	Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO*
Mme Pierrette CANU	M. Jean-Pierre THEVENOT*
	M. Frédéric MARCHE

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires	Suppléants
CATEGORIE A / groupe hiérarchique 6 Pharmacienne hors classe Catherine CARDIN Colonel hors classe Marc VITALBO	Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE Médecin de classe exceptionnelle Thierry SENEZ Médecin hors classe Jean-Luc FORT
CATEGORIE A / groupe hiérarchique 5 Commandant Erwan MAHE Commandant Chris CHISLARD	Commandant Jean-Pierre RONDEAU Commandant Sylvere PERROT Capitaine Blandine LEFORT Capitaine Stéphanie DUQUESNE
CATEGORIE B / groupe hiérarchique 4 Lieutenant 1 ^{ère} classe Joël DUBUC Lieutenant hors classe Emmanuel MENDY	Lieutenant de 1 ^{ère} classe Olivier DESCHAMPS Lieutenant de 1 ^{ère} classe Marine CHUPEAU Lieutenant de 1 ^{ère} classe Jean-Charles CAUMONT Lieutenant de 1 ^{ère} classe Jean-Luc HIS
CATEGORIE B / groupe hiérarchique 3 Lieutenant de 2 ^{ème} classe Thierry DESCHAMPS Lieutenant 2 ^{ème} classe Cédric DELAMARE	Lieutenant de 2 ^{ème} classe Frédéric AMELINE Lieutenant de 2 ^{ème} classe Jean-Jacques MARTIN Lieutenant de 2 ^{ème} classe Yannick FAIVRE Lieutenant de 2 ^{ème} classe Claude CORNACCHINI
CATEGORIE C (issus CAP SPP C) Sergent Mathieu GIBASSIER Adjudant Bertrand BOCLET	Adjudant-chef Arnaud DUVAL Caporal-chef Sébastien FILLIETTE Adjudant-chef Frédéric POUVREAU Sergent-chef François JOUTEL

Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours	
Directeur départemental <i>(préside la CATSIS)</i>	Directeur départemental adjoint
Médecin chef	ou son représentant
TITULAIRES	SUPPLEANTS
COLLEGE SPP OFFICIERS	
M. Samuel PERDRIX	M. Luc TACONNET
	M. Joachim NABAIS
COLLEGE SPP NON OFFICIERS	
M. Thomas BRU	M. Mathieu GIBASSIER
M. Guillaume PRUVOST	M. Sébastien FILLIETTE
M. Yannick MAGLOIRE LA GREVE	M. Nicolas FRADET
COLLEGE SPV OFFICIERS	
	M. André GUEROULT
M. Nicolas VACLE	M. William BONTE
COLLEGE SPV NON OFFICIERS	
M. Hervé PASQUIER	Mme Stéphanie NOURY
M. Frédéric BOU	
Mme Ludivine LESENNE	M. Mehdi COTARD

Comité de groupement EST	
Présidence : M. Nicolas BERTRAND	
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	
Titulaires	Suppléants
M. Nicolas BERTRAND	M. André GAUTIER
MEMBRES DE DROIT	
Titulaires	Suppléants
M. le Lieutenant-colonel Nicolas BLEYON	M. le Commandant Fabrice CAUMONT
MEMBRES DESIGNES	
Titulaires	Suppléants
Lieutenant Marc WAWRZYNIAK	
Lieutenant Emmanuel MALLET	Lieutenant Christophe LECANU
Adjudant Stéphane BOULENGER	Adjudant-chef Denis GUERIN
Médecin commandant Denis DULIEU	Infirmier principal Sébastien BRUYNEEL
	Sergent-chef Frédéric BOU

Comité de groupement OUEST	
Présidence : Mme Sophie ALLAIS	
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	
Titulaires	Suppléants
Mme Sophie ALLAIS	M. André GAUTIER
MEMBRES DE DROIT	
Titulaires	Suppléants
Lieutenant-colonel Arnaud SUFFYS	Commandant Pierre RISPAL
MEMBRES DESIGNES	
Titulaires	Suppléants
Lieutenant hors classe François COLLEMANT	Commandant Thomy CHAUVEL
Capitaine Antoine ROQUIGNY	Lieutenant Hervé PASQUIER
Lieutenant Patrick BELLENGER	
Médecin-commandante Cécilia MOULUN	Médecin hors classe Jean-Luc FORT
Adjudante-chef Angela RENARD	Adjudant-chef Bruno FORTINI

Comité de groupement SUD	
Présidence : M. Guillaume COUTEY	
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	
Titulaires	Suppléants
M. Guillaume COUTEY	M. André GAUTIER
MEMBRES DE DROIT	
Titulaires	Suppléants
Lieutenant-colonel Jean-Marie ROYER	Commandant David REYNE
MEMBRES DESIGNES	
Titulaires	Suppléants
Capitaine Sébastien RICHARD	Lieutenant William BONTE
Lieutenant Thierry CHEVALIER	Capitaine Philippe ANQUETIL
Lieutenant Julien PREMONT	
Infirmière Karine BONHOMME	Expert-psychologue Fritzia LOUIS-MARIE
	Caporal Florian LEBLOND